

Canard Enchaîné - 11 janvier 2017



La Mare aux Canards

L'acier français tricard chez Areva

La filière nucléaire refuse depuis deux ans toutes les pièces en acier forgées en France. Pour la rénovation des réacteurs ou pour l'EPR, EDF se tourne vers les Japonais.

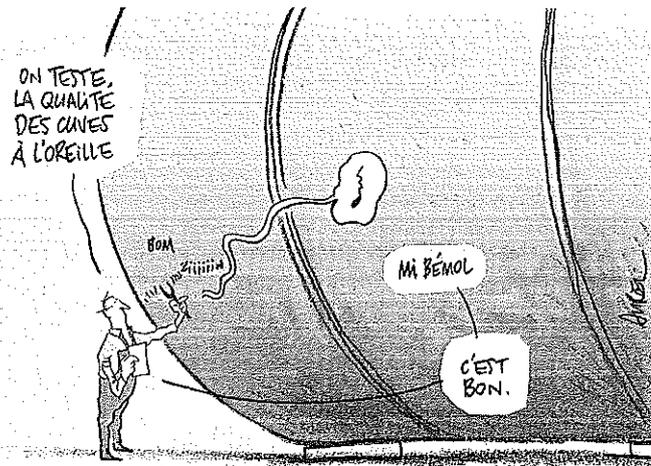
C'EST un secret bien gardé, et qui en dit long sur l'état de notre industrie nucléaire : l'usine d'acier du Creusot, propriété du groupe Areva et principal fournisseur de pièces forgées pour les centrales françaises, s'est vu interdire par sa maison mère de fournir le moindre composant de « qualité nucléaire ». Et ce depuis... avril 2015 ! Une décision sans précédent, confirmée au « Canard » par David Emond, patron des composants chez Areva : « Quand on a mis en évidence les pratiques irrégulières du passé, qui ont duré pendant des décennies, c'est nous-mêmes qui avons pris la décision d'arrêter. »

Un choix très fermement encouragé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). « En 2015, souligne Remy Catteau, un de ses responsables, l'Autorité a constaté de nombreux écarts [anomalies] sur la cuve de Flamanville, mais aussi [lors d'essais mécaniques menés dans le laboratoire du Creusot, qui étaient mal réalisés depuis plusieurs années... Des écarts dans une usine, c'est normal, mais, d'habitude, on les traite pour que ça ne se reproduise plus. Or, l'écart sur la cuve de Flamanville, ce n'est pas le système interne d'Areva qui l'a détecté, mais l'ASN ! »

Au rapport !

A l'époque, face à cette situation, Areva avait confié à la société Lloyd's Register Apave un audit confidentiel de son usine du Creusot, audit que « Le Canard » s'est procuré. Enquêtant sur la période 2010-2015, les auditeurs de cette dernière ont fait des découvertes cocasses. Pour commencer, la gestion de la qualité des pièces fabriquées s'effectue essentiellement au moyen de fiches... remplies à la main ! Même amour du stylo bille et du bristol pour les données relatives aux échantillons d'acier qui témoignent de l'état des pièces venant d'être forgées. Le rapport critique aussi le choix et le mode de conservation de ces échantillons. C'est le client qui va être content !

Les 35 pages de conclusion sont si inquiétantes qu'Areva a commandé,



au début de 2016, un second audit à la Lloyd's Register Apave, à partir, cette fois, de 2005, lorsque la construction des EPR a commencé. Les résultats seront connus, au mieux, en juin 2017. Selon l'ASN, 10 000 pièces doivent être vérifiées.

Il va en falloir, des stylos et des bostols ! Pour la filière nucléaire, ces constatations tombent on ne peut plus mal. D'un côté, des centrales vieillissantes, demandant de nouvelles pièces ; de l'autre, la nouvelle génération EPR, friande de cuves,

calottes et générateurs de vapeur tout neufs... EDF indique d'ailleurs avoir refusé, pour non-conformité, un générateur de vapeur fabriqué par Le Creusot destiné au réacteur de Gravelines 5. En outre, « le remplacement, prévu en 2019, de six générateurs de vapeur pour les réacteurs de Flamanville 1 et 2 est reporté d'au moins deux ans », affirme Yannick Rousselet, de Greenpeace, qui, avec le réseau Sortir du nucléaire, a obtenu que l'audit soit dévoilé.

On n'est pas aux pièces

« Le hic, ajoute-t-il, c'est que les critères qui ont amené EDF à refuser la pièce forgée pour Gravelines auraient dû entraîner le rejet d'autres pièces déjà installées... » Chez Areva, on assure préparer « un plan de reprise des activités » afin que Le Creusot puisse fournir à nouveau les centrales. Et David Emond de conclure avec le plus grand sérieux : « Dans la nucléaire, on est toujours dans un processus d'amélioration continu... » En attendant, ce sont les aciers japonais qui fournissent nos centrales. Depuis Fukushima, on sait qu'ils sont les meilleurs.

Jérôme Canard

Court-circuit au conseil d'administration d'EDF

L'ÉTAT se croyait chez lui : il n'est plus le maître à EDF, dont il détient pourtant 85 % du capital ! Le 24 janvier, lors du conseil d'administration de l'électricien national, l'actionnaire principal sera minoritaire. Du moins quand il s'agira de trancher une question des plus sensibles : la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Les administrateurs nommés par les pouvoirs publics (6 sur 13) seront considérés comme en état de conflit d'intérêts, et donc interdits de vote. Résultat, une des mesures-phares de l'écolo Hollande prend au minimum du retard, et peut-être du plomb dans l'aile...

C'est une note juridique interne d'EDF qui a pointé cette situation intenable. Les administrateurs nommés

par l'Etat sont dans les deux camps à la fois : celui des pouvoirs publics, qui ont intérêt à réduire le dédommagement qui sera versé à EDF en compensation de l'arrêt de Fessenheim, et celui de l'électricien, qui cherche, au contraire, à obtenir la somme la plus importante possible.

Parmi les 12 administrateurs restants, six représentent le personnel et sont contre l'arrêt. Quant aux six autres administrateurs « indépendants » - dont le président, Jean-Bernard Lévy -, plusieurs d'entre eux ont fait savoir en privé qu'ils voteraient également contre l'arrêt. Soupçonné par le gouvernement de traîner les pieds, Lévy a été convoqué le 3 janvier à l'Élysée, où Hollande l'a rappelé à ses devoirs. Il faut dire qu'en cas

d'égalité sa voix compte double.

Si l'indemnisation de 400 millions proposée par le gouvernement est refusée, impossible de passer au deuxième acte : l'annulation de l'autorisation d'exploiter. Cette fermeture était - en principe - prévue pour la fin de 2018.

Plutôt qu'un refus pur et simple, le conseil d'administration reportera vraisemblablement sa décision à sa prochaine réunion, en juin. « On y verra plus clair après la présidentielle », a expliqué au « Canard » un administrateur qui ne veut pas insulter l'avenir. Fillon et la majorité des candidats de gauche ne sont, en effet, pas favorables à l'arrêt de Fessenheim. Et mieux vaut éviter tout court-circuit.

H. M.